

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**4EME Réunion de 2014**

**Séance du 27 juin 2014**

CG20140627\_59  
id. 1036

*L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE*

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

---

Vu le rapport et le projet de budget supplémentaire de Monsieur le Président,

Vu l'avis des commissions concernées,

Vu le vote de la décision modificative n° 1 de 2014,

**LE CONSEIL GÉNÉRAL**

- Adopte les subventions telles qu'elles figurent en annexe :

- fonctionnement et petit équipement (article 6574)..... 53 890 €
  - manifestations exceptionnelles (article 6745)..... 97 150 €
- 
- TOTAL GÉNÉRAL..... 151 040 €

- Précise que la subvention de 50 000 €, accordée à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Tarn-et-Garonne pour la programmation 2014-2015 "culture et métiers" en Tarn-et- Garonne Pays Montalbanais 2014-1, sera versée sous les conditions suivantes :

- présentation préalable au Conseil Général du programme et des actions de communication pour validation lors d'une réunion de travail à l'Hôtel du Département ;
- signature d'une convention Conseil Général/Chambre des Métiers : versement de la subvention départementale conditionnée à la validation préalable des actions de communication (acomptes et solde).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET